

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL215

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE 22

À la première phrase de l'alinéa 16, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.